



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 3 avril 2020

Convocation des conseillers :
le 3 avril 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 10 avril 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés : André Zwally, Echevin, Jean Tonnar, Jeff Dax, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 6.6. Avenant à la convention avec l'association « Les Francofolies d'Esch-sur-Alzette A.s.b.l. » ; décision

Considérant qu'il s'agit d'un avenant à la convention entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, ci-après dénommée « la Ville » d'une part et l'Association sans but lucratif « Les Francofolies d'Esch-sur-Alzette Asbl » ci-après dénommée « l'Association » ;

Considérant que la Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 3 mai 2019 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 5 juin 2019;

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à l'Association une subvention de 1.300.00.-€ (un million trois cent mille euros), pour l'organisation de l'évènement avec reconduction tacite d'année en année, sauf résiliation par l'une des Parties dûment notifiée conformément aux dispositions de la Convention du 3 mai 2019;

Considérant que le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi et conformément à l'article 10 du règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, tel que modifié,

**approuve
avec 9 voix oui et 6 abstentions**

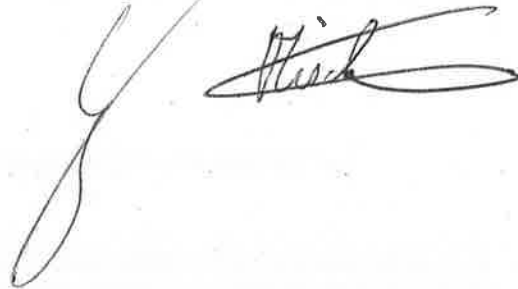
l'avenant à la convention entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Association sans but lucratif « Les Francofolies d'Esch-sur-Alzette Asbl ».

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27/04/2020
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre



AVENANT À LA CONVENTION DU 3 MAI 2019

Entre :

L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges Mischo, bourgmestre,
Monsieur Martin Kox, échevin,
Monsieur André Zwally, échevin,
Monsieur Pierre-Marc Knaff, échevin,
Madame Mandy Ragni, échevine

ci-après dénommée « la Ville » d'une part,

ET

l'association sans but lucratif LES FRANCOFOLIES D'ESCH-SUR-ALZETTE A.S.B.L., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F12301, établie à, L-4222 ESCH-SUR-ALZETTE, 163, rue de Luxembourg, ci-après dénommé « l'organisateur » représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, en les personnes de

Monsieur Tom BLEYER, trésorier, et
Monsieur Ralph WALTmans, secrétaire,

ci-après dénommée « l'Association »

Préambule

En date du 3 mai 2019, la Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 3 mai 2019 et approuvée par le Ministère de l'intérieur en date du 5 juin 2019.

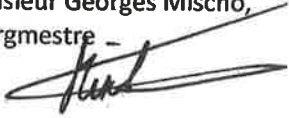
La Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à l'Association une subvention de **1.300.000.-€ (un million trois cent mille euros)**, pour l'organisation de l'évènement avec reconduction tacite d'année en année, sauf résiliation par l'une des Parties dûment notifiée conformément aux dispositions de la Convention du 3 mai 2019. Le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le 10 avril 2020.

**Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Les Francofolies d'Esch-sur-Alzette a.s.b.l

Monsieur Georges Mischo,
Bourgmestre



Monsieur Martin Kox,
Échevin



Monsieur André Zwally,
Échevin



Monsieur Pierre-Marc Knaff,
Échevin



Madame Mandy Ragni,
Échevine



Tom Bleyer

Trésorier



Ralph Waltmans

Secrétaire



N° 571201 CFC
Vu et approuvé
Luxembourg, le 11 MAI 2020
Pour la Ministre de l'Intérieur

p.s.d.



Secrétariat Général

Patricia GONCALVES

15/05/2020